

**ATTRIBUTION D'UN NUMERO D'IDENTIFICATION STATISTIQUE – NIS**

**Associations / Fédérations / Fondations**

**PIECES NECESSAIRES**

- formulaire « Déclaration d'immatriculation au Répertoire du NIS » dûment complété et signé ;
- photocopie des statuts enregistrés à la Direction des Services Fiscaux ;
- photocopie de l'agrément ou du récépissé de déclaration paru au J.O. de Monaco ;
- photocopie de la carte d'identité nationale ou de la carte de séjour du Président de l'organisme.

**LES DEMARCHES A EFFECTUER SUITE A VOTRE IMMATRICULATION NIS**

- ***Si vous organisez plus de 6 manifestations de bienfaisance/soutien ou si vous exploitez un bar-buvette*** : Effectuer votre « déclaration de commencer » d'activité à la Direction des Services Fiscaux – Division des Taxes – 57, rue Grimaldi – 98000 – MONACO – Tél. (+377) 98.98.81.21/22 – Horaires : de 9h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

- ***Vous désirez employer du personnel salarié*** : En qualité d'employeur, vous devez procéder à son affiliation dans les trois jours suivants la date d'embauche auprès de la Direction du Travail – Service de l'Emploi qui vous délivrera les imprimés nécessaires et qui en assurera la transmission au Service Contrôle des Employeurs des Caisses Sociales de Monaco. La Caisse procédera à votre immatriculation et vous adressera votre numéro d'affiliation personnel.

Service de l'Emploi 2 rue Princesse Antoinette – 98000 – MONACO – Tél. (+377) 98.98.80.00

CSM – Renseignements au (+ 377) 93.15.43.89 ou (+377) 93.15.43 – [controle-employeur@caisses-sociales.mc](mailto:controle-employeur@caisses-sociales.mc)

**VOTRE ATTESTATION NIS VOUS SERA EGALEMENT NECESSAIRE POUR**

- ***L'obtention d'une ligne téléphonique*** auprès de Monaco Telecom ;

Monaco Telecom – 9, rue du Gabian – MC – Tél. (+377) 99.66.33.00 / 68.86 – Horaires d'ouverture de 09h00 à 19h00

- ***La souscription d'un contrat de fourniture d'électricité*** auprès de la SMEG ;

SMEG – 10, av. de Fontvieille – MC – Tél. (+377) 92.05.05.00 / 05.92 du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30 – [smeg@smeg.mc](mailto:smeg@smeg.mc) / [commercial@smeg.mc](mailto:commercial@smeg.mc)

- ***L'ouverture d'un compte bancaire*** auprès d'un établissement financier ;

- ***Le retrait de vos plis recommandés*** à la Poste – 1, av. Henry Dunand – MC – Tél. (+377) 99.99.80.80 – [contact@laposte.mc](mailto:contact@laposte.mc)

\* En application des articles 13, 15 et 16 de la Loi n° 1.165 du 23/12/1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'IMSEE que vous pouvez exercer par tous moyens. En application de l'article 10 de l'Arrêté Ministériel n° 2009-637 du 17/12/2009 et de l'article 4 de l'Arrêté Ministériel n° 2013-234 du 22/04/2013, le pétitionnaire est tenu de fournir tout autre document ou pièce dont le service instructeur estimerait utile d'avoir connaissance.